



YCSV

Yacht Club de St Vaast



Club des plaisanciers Grandcomaiserais

Avis de Course

Challenge de la Baie de Veys Samedi 08 et dimanche 09 Avril 2023

1. ORGANISATION

Le Challenge de la Baie des Veys est organisé conjointement par le YCSV et le CPG.

2. REGLES

La régates du Challenge de la Baie des Veys sera régie par :

2.1 : Les RCV de la FFV 2021-2024 ainsi que les prescriptions fédérales

2.2 : le règlement OSIRIS 2023

2.3 : la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2.4 : les instructions de courses (IC) disponibles à l'inscription (en cas de contradiction avec l'Avis de Course, les IC prévalent sur l'Avis de Course).

3. ADMISSIBILITE et INSCRIPTIONS

3.1 : L'épreuve est ouverte aux croiseurs OSIRIS Habitable ayant un certificat valide.

Le comité de course se réserve le droit de vérifier la conformité de jauge et le respect des règles de sécurité.

3.2 : Répartition des flottes : La flotte sera répartie en 2 groupes en fonction du nombre des inscrits.

3.3 : Sécurité :

- Les concurrents devront disposer de l'armement minimum correspondant à une navigation à moins de 6 milles d'un abri
- D'une VHF en état de fonctionnement (émission et réception)
- D'un moteur en état de bon fonctionnement ainsi que d'une quantité de carburant nécessaire pour la durée de la régates.

3.4 : Équipage : Chaque bateau devra obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription une licence FFVoile ou une licence FFVoile Temporaire. (Si possible, il est souhaitable que les licences temporaires soient prises à l'avance)



YCSV

Yacht Club de St Vaast



Club des plaisanciers Grandcomaiserais

3.5 : Inscriptions : Pour valider l'inscription, chaque concurrent devra obligatoirement envoyer la fiche d'inscription **au plus tard le 02 avril 2023** par mail à : **baiedesveys.challenge@gmail.com**

Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 50 bateaux suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions, les suivants seront classés en liste d'attente.

Gratuité des places une semaine avant la régates jusqu'au lundi matin.

Les chèques seront libellés à l'ordre du Challenge de la Baie des Veys.

3.6 : Droit à payer :

Le prix d'inscription est fixé à **30 €** par personne embarquée

Portes de Grandcamp : le 07 avril : fermeture 14h40

le 08 avril : ouverture 10h00, fermeture 15h15

le 09 avril : ouverture 10h35, fermeture 15h50

En fonction des places disponibles, possibilité d'inviter des personnes au repas du samedi soir (participation de 25 € par personne).

4. PROGRAMME :

Confirmation des inscriptions et retrait des Instructions de Course au Club de Grandcamp

- le vendredi 07 avril de 17h00 à 19h00.
- le samedi 08 avril de 08h00 à 09h00

HORAIRE POUR LE SAMEDI 08 AVRIL 2023

Ouverture des portes	10h00
Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course du jour	10h15
Coefficient	92
Fermeture des portes	15h15

HORAIRE POUR LE DIMANCHE 09 AVRIL 2023

Ouverture des portes	10h35
Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course du jour	10h50
Coefficient	89
Fermeture des portes	15h50

5. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du vendredi 07 avril à 17h00.



YCSV

Yacht Club de St Vaast



Club des plaisanciers Grandcomaiserais

6. PARCOURS :

Ils seront décrits dans les annexes aux IC : de type côtier ou banane selon les flottes et conditions météo.

Des départs séparés et parcours différents pourront être donnés selon la répartition des flottes et du nombre d'inscrits par flotte.

Pour la journée du Samedi 08 Avril, 1 ou plusieurs courses pourront avoir lieu.

Dimanche 09 Avril, 1 ou plusieurs courses pourront avoir lieu.

7. CLASSEMENT et TROPHEES :

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1.

7.1 : Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système :

Temps sur temps.

Le système de point « à minima » s'appliquera.

Les classements généraux seront établis au cumul des points attribués à chaque bateau dans toutes les courses validées :

7.2 : Le Trophée : « CHALLENGE DE LA BAIE DES VEYS » sera attribué en additionnant le nombre de points obtenus par les 3 meilleurs voiliers de chaque club participant dans chaque groupe. Le club ne présentant pas de voilier dans un groupe se verra octroyer le nombre de point du dernier voilier classé de ce groupe +1 point

En cas d'ex æquo, le classement se fera en prenant en compte les 3, 4, 5 etc... meilleurs voiliers de chaque club.

Un classement individuel en appliquant le système de points à minima sera établi sur l'ensemble des manches.

8. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régata avant, pendant et après.

10. CONTACTS :

Pour tous renseignements : M. Riby Tel : 06 09 43 71 85

M. Lefèvre Tel: 07 83 79 06 78.